ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mention : mort en deportation

Question écrite n° 7074

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la mise en oeuvre de la loi no 85-528 relative aux actes et jugements declaratifs de deces des personnes mortes en deportation. Cette loi permet notamment que la mention « mort en deportation » figure sur les actes d'etat civil des victimes. Or, il a pu etre constate que sur les 130 000 victimes, seulement moins de 17 000 noms ont ete publies dans les arretes de son departement ministeriel et que 1 500 actes d'etat civil ont ete rectifies a ce jour. Cette situation ne manque pas de susciter une tres vive emotion et une grande amertume parmi les quelques survivants. Aussi, a l'heure ou, malheureusement, les theses revisionnistes tendent a gagner en audience, il lui parait indispensable que la publication de ces arretes, demandee par les associations de victimes du nazisme et celles de lutte contre l'antisemitisme, entre autres, soit notablement acceleree. Il le prie donc de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre afin que la nation puisse temoigner de la memoire de ces morts en deportation.

Texte de la réponse

A ce jour, 19 166 noms ont ete publies pour 25 000 dossiers examines sur un total d'environ 100 000 noms. Un quart de l'operation a donc ete effectue. Un autre arrete en cours de publication permettra de completer ces listes. Une methode de travail fondee sur l'etude rigoureuse et systematique des dossiers a ete privilegiee afin de publier des listes non contestables. Cette verification a fait apparaitre que trois dossiers sur dix se rapportent a une personne deportee mais dont l'etat civil n'est pas regularise ou a un travailleur decede au cours de sa requisition. Ces dossiers ne peuvent pas donner lieu a l'attribution de la mention : « mort en deportation ». Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a donne des instructions pour que la procedure soit acceleree.

Données clés

Auteur : M. Geveaux Jean-Marie
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7074
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3610
Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4251